



Pourquoi il est si compliqué de faire des vaccins un bien public mondial



Pouvoir vacciner rapidement l'ensemble de la population mondiale contre le Covid se heurte aux difficultés de production. Abolir les brevets ne résout pas le problème. En mai 2020, l'Union européenne appelait à faire des vaccins Covid un bien public mondial afin que la population du monde entier puisse en bénéficier dans le contexte d'une épidémie elle aussi mondiale. Le président de la République, Emmanuel Macron, a lui aussi affiché son désir de voir « le futur vaccin contre le SARS-CoV-2 accessible partout dans le monde » et « extrait des lois du marché ». Des ambitions louables, mais qu'en est-il au-delà du discours incantatoire ?

En économie, la notion de bien public repose sur deux critères : d'une part c'est un bien dont l'utilisation par une personne n'affecte pas la quantité disponible pour les autres. D'autre part, on ne peut exclure aucune personne de la consommation de ce bien même si cette dernière n'a pas participé à son financement. L'exemple souvent donné est celui du phare. Mais c'est aussi le cas, au bout d'un certain temps, de certains biens ou inventions brevetables tels qu'une oeuvre littéraire, par exemple.

Licence obligatoire

Pour que les vaccins Covid deviennent un bien public il faut donc d'abord sortir de la pénurie qui fait que l'attribution d'un vaccin à une personne en prive, de facto, d'autres, donc produire davantage. Pour cela, certains comme Najat Vallaud-Belkacem, directrice générale en France de l'ONG One, ont évoqué la possibilité d'élargir la production des vaccins à d'autres acteurs par des moyens juridiques.

Ce système appelé « licence obligatoire » est prévu par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis août 2003 et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle (Adpic), un pays en « situation d'urgence nationale », peut faire produire un médicament ou un vaccin, sans l'autorisation du laboratoire, pour approvisionner son marché intérieur, en contrepartie d'un dédommagement. « En France, le Code de la propriété industrielle prévoit une telle disposition », indique Jérémy Cardenas, avocat en propriété intellectuelle du cabinet **Herald**.

Savoir-faire

En 2001, sous la pression de l'opinion publique mondiale, les laboratoires pharmaceutiques avaient finalement dû se résoudre à laisser l'Afrique du Sud, ravagée



par l'épidémie de Sida, faire produire en Inde des génériques d'antiviraux. Véritable tournant dans l'histoire des brevets sur les médicaments, cet évènement avait conduit l'OMC à introduire l'exception de la licence obligatoire, plutôt que de voir mis en péril l'édifice de la propriété industrielle sur les médicaments.

Mais à l'époque, il s'agissait de fabriquer des génériques de synthèse, procédé bien maîtrisés par les chimistes indiens. Cette fois-ci, avec des vaccins obtenus pour tout ou partie par bioproduction, accéder au brevet ne suffit pas. Médecins sans frontières l'a bien compris, qui demande aussi accès au « savoir-faire et données liés à la recherche et développement ».

Contrôle qualité

Mais comment imaginer que les laboratoires acceptent de transférer une technologie dans laquelle ils ont beaucoup investi à leurs risques - même si des financements publics ont contribué - et qu'ils maîtrisent à peine ? Les déboires d'AstraZeneca avec son sous-traitant français Novasep, qui a pourtant pignon sur rue, en témoignent. Et que dire de pays moins avancés technologiquement comme le Mexique où la production du vaccin d'AstraZeneca a dû être interrompue, ou l'Inde, où son usine a connu un incendie il y a quelques semaines.

D'autres, comme la CGT chez Sanofi, demandaient la réquisition de l'outil de production, comme si on pouvait produire n'importe quel vaccin avec n'importe quelle technologie, ou ignorer que reconverter un site de production prend des mois car chaque étape est validée par de stricts contrôles qualité. Sans compter que l'outil de production tourne généralement à plein régime. Produire le vaccin Covid, c'est donc renoncer à d'autres vaccins également nécessaires. Quant à la construction de nouvelles unités de production, elle se chiffre en années.

Réindustrialisation

Enfin, à l'heure où l'indépendance sanitaire est devenue une préoccupation pour les gouvernements, il n'est pas certain ils aient vraiment intérêt à imposer trop de contraintes aux laboratoires s'ils veulent être attractifs, dans une optique de réindustrialisation . Pour autant, dans une économie mondialisée, tant qu'on n'aura pas réussi à vacciner une large majorité de la population, l'activité économique ne pourra pas revenir à la normale. La nouvelle directrice de l'OMC, la nigériane Ngozi Okonjo-Iweala, pèsera-t-elle sur la situation, elle qui fraîchement nommée a déclaré que « l'OMC [pouvait] aider davantage à la résolution de la pandémie de Covid-19 en contribuant à faciliter l'accès des pays pauvres aux vaccins »

